

À l'occasion d'un nouveau point presse organisé le lundi 5 juin 2023, l'URPS médecins a réitéré ses propositions et alerté le grand public et les parlementaires en dénonçant l'inefficacité des propositions législatives en cours. Retrouvez notre analyse et les 8 propositions de l'URPS médecins.



Plus que jamais

Depuis plusieurs mois, à l'écoute de vos nombreux témoignages, l'URPS médecins Île-de-France s'est faite le relais de la situation que nous vivons quotidiennement.



La charge de travail s'accroît, sans parvenir à répondre à la demande de soins générée par les départs des médecins libéraux de toutes spécialités, dont plus de 4 000 restent sans successeurs entre 2010 et 2022.

La dégradation générale de l'accès aux soins pour les patients, la souffrance au cours de l'exercice, l'exposition accrue aux violences aggravent le contexte dans lequel nous exerçons.

Les récentes propositions législatives, loin d'apaiser la situation, altèrent le moral des jeunes médecins, ralentissent les installations, évitant de se pencher sur l'attractivité à donner à l'exercice libéral de proximité. Leur annonce s'est déjà traduite par des abandons de projets d'installation, ou, pour les installés, par un arrêt d'activité plus tôt que prévu.

Vos élus s'impliquent au quotidien et suggèrent ensemble différentes propositions, afin de préserver une qualité de soins précieuse pour tous.

Le bureau URPS Médecins Île-de-France vous souhaite un bel été.

Dr Valérie Briole

Présidente de votre URPS Médecins Île-de-France

DOSSIER

Prendre soin des médecins

2

FUTURS MEDECINS

Découvrir l'exercice libéral

6

INSTALLATION

L'URPS vous accompagne

8

DES OUTILS

Pour votre exercice

10

PRENDRE SOIN DES MÉDECINS LIBÉRAUX

Attirer de jeunes et nouveaux médecins, c'est bien, et cela reste un objectif que nous partageons avec l'ensemble de nos partenaires, mais il est aussi important de prendre soin des médecins installés. Les élus URPS médecins souhaitent mettre en place des actions concrètes pour remplir cet objectif.

MÉDECIN DE MÉDECIN

Nous prenons soin quotidiennement de nos patients mais nous négligeons souvent notre propre santé. Notre charge de travail, notre engagement professionnel, le rythme de nos journées nous conduisent à oublier les gestes préventifs que nous conseillons à nos patients. La commission "Exercice au quotidien" de l'URPS médecins a souhaité se pencher sur cette question et tenter d'apporter des solutions concrètes.

**VOUS AVEZ UN
PROBLÈME DE SANTÉ ET
SOUHAITEZ BÉNÉFICIER
D'UNE ORIENTATION
POUR UNE PRISE EN
CHARGE MÉDICALE ?
COMPOSEZ LE NUMÉRO
UNIQUE POUR LES
MÉDECINS LIBÉRAUX
FRANCIENS**

NUMÉRO UNIQUE RÉGIONAL



01 45 45 45 45



**Vous souhaitez
vous porter volontaire
pour prendre en charge
des confrères libéraux dans
votre spécialité ? Écrivez-nous :**
secretariat@urps-med-idf.org

Quelques questions aux Coordonnateurs de la Commission Exercice au quotidien

Pourquoi ce sujet ?

Dr Scimeca : Dans la commission "Exercice au quotidien" siègent dix médecins libéraux en exercice et lors de nos premiers échanges, nous avons tous en tête des situations de confrères qui sont tombés malades et souvent n'avaient pas pris assez tôt conscience de la dégradation de leur état de santé.

Dr Pizzuti : Concernant les risques de notre profession, on pense bien entendu souvent au syndrome d'épuisement professionnel et aux pathologies que cela peut entraîner, mais comme les autres, nous sommes sujets à toutes les autres pathologies.

Les médecins sont-ils moins bien soignés ?

Dr Scimeca : Aucune étude ne permet de démontrer cela, mais il semblerait dans les témoignages que nous avons recueillis que les confrères médecins libéraux aient finalement parfois du mal à aller consulter pour eux-mêmes, et que la relation de médecin soignant à médecin soigné ne soit pas toujours facile.

Dr Pizzuti : Ce qui est certain, c'est que nous n'avons à ce jour aucun bilan de santé formalisé au cours de notre carrière et que clairement nous ne pensons pas à prendre le temps de nous faire soigner.

Comment faire pour aider les confrères ?

Dr Scimeca : Dans un premier temps, avec les élus de la commission, nous avons recensé et auditionné les différents dispositifs existants qui pouvaient venir en aide aux médecins et leur offrir des modalités de prise en charge. C'est un travail qui va nous permettre de tisser des partenariats et de présenter aux médecins des solutions.

Dr Pizzuti : Toutefois nous restons libéraux et ne souhaitons pas imposer un système de visite médicale obligatoire à nos confrères. C'est pourquoi nous avons imaginé développer un réseau de confrères libéraux, dans toutes les spécialités, qui se déclarent disponibles pour accueillir des confrères et les prendre en charge.



**Dr Daniel
Scimeca**



**Dr Philippe
Pizzuti**

Au titre de notre certification périodique telle que définie à l'article L. 4022-1 du Code de santé publique, les médecins libéraux sont notamment invités à mieux prendre en compte leur santé personnelle.

À l'heure actuelle, conformément à l'article R. 6153-7 du Code de la santé publique, la seule visite médicale obligatoire a lieu lors de l'admission à l'internat.



LES ATELIERS DE L'URPS

Le 22 novembre, nous avons reçu dans un atelier ouvert à tous les médecins libéraux franciliens le **Dr Philippe Nuss**, psychiatre à l'Hôpital Saint-Antoine, soirée animée par le **Dr Natacha Regensberg de Andreis**, secrétaire générale adjointe de l'URPS médecins.

« Les Héros sont fatigués. »



Dr Natacha Regensberg de Andreis

Dr Natacha Regensberg de Andreis :
« Après avoir été brièvement applaudis il y a peu, nous sommes aujourd'hui vilipendés, taxés de corporatisme, accusés d'être responsable de la fracture sanitaire de la France et menacés de contraintes croissantes.

Nos rapports avec nos patients se sont également modifiés. D'ailleurs, aux yeux des tutelles, ce ne sont plus des patients mais des usagers que nous soignons, de la même façon que nous ne sommes plus des médecins, ni même des professionnels de santé, mais désormais des effecteurs de soins pour nos instances gouvernementales.

Internet, les associations de patients, les crises de confiance ont en effet vu naître une nouvelle communication, parfois à juste titre, entre nos patients et nous.

Certains patients se réclament d'une expertise qui peut nous agacer, le médecin luttant parfois pour ne pas être qu'un prescripteur à la demande.

L'intimité, aspect fondamental de notre relation avec nos patients dans le cadre du colloque singulier et du secret médical, est également mise à mal par tous les mouvements sociaux actuels.

« **Les médecins sont accusés d'être responsables de la fracture sanitaire, c'est inacceptable !** »

Ce grand écart entre le héros d'hier et la main d'œuvre corvéable à merci génère parfois souffrance et difficultés d'adaptation.

C'est dans ce contexte que nous avons voulu organiser cet Atelier URPS médecins avec comme invité le **Dr Philippe Nuss**, pour nous expliquer et nous faire comprendre les paradoxes de notre métier, entre bienfaisance et maltraitance. »



Dr Philippe Nuss



À RETROUVER EN PODCAST SUR NOTRE SITE



STOP AUX VIOLENCES AUX MÉDECINS

Sans attendre le lancement d'une concertation nationale sur le sujet, le Bureau de l'URPS médecins est mobilisé auprès des médecins libéraux pour les conseiller utilement et les orienter vers les mesures à entreprendre.



Dr Mardoche Sebbag
Vice-président de
l'URPS médecins

Quelles sont les solutions ?

Dr Mardoche Sebbag : Le Bureau de l'URPS médecins a été auditionné par la Mission ministérielle initiée par la ministre Agnès Firmin-Le Bodo. Nous avons bien entendu présenté les résultats de cette enquête et le témoignage de nos confrères pour proposer des solutions.

Plusieurs points sont à l'étude :

- Rétablir une égalité des peines encourues pour violence auprès des médecins quel que soit leur statut, service public ou libéraux.

- Permettre un dépôt de plainte en ligne facilité pour tout type de plaintes.
- Éviter les déclarations multiples auprès des observatoires, ordres, ministères...
- Apporter une assistance juridique et un conseil aux médecins victimes d'agression.
- Disposer d'un référent sécurité qualifié pour les professionnels de santé, policier ou gendarme, à un échelon départemental.
- Avoir un budget régional pour sécuriser et équiper les cabinets libéraux.
- Proposer un plan de formation pour sensibiliser les médecins sur les conduites à tenir en cas d'agression verbale ou physique.

Quelle est la situation sur le terrain ?

Dr Mardoche Sebbag : les 1200 déclarations annuelles d'agression faites à l'Ordre des médecins ne sont qu'une partie visible de la réalité de ce que nous vivons quotidiennement. Comme notre enquête auprès des médecins l'a démontré, 88 % des médecins déclarent avoir subi des agressions verbales ou physiques dans leur exercice professionnel.

Quels autres points révèlent cette enquête ?

Dr Mardoche Sebbag : 52 % des médecins agressés n'ont pas souhaité ou pu déposer plainte. Le principal motif évoqué étant le manque de temps, mais aussi le refus des services de police d'enregistrer la plainte, ou encore la peur des représailles.



Ces projets sont en discussion avec les autres URPS franciliennes et nous allons les présenter à l'ARS et l'ensemble des partenaires, Région, Collectivités, Préfecture en espérant obtenir des suites favorables et concrètes.

**VOUS AVEZ ÉTÉ AGRÉSSÉ(E) ?
LES DÉMARCHES
À ENTREPRENDRE
SUR NOTRE SITE**



Dans un premier temps, les médecins qui souhaitent des renseignements ou subissent des agressions peuvent contacter notre numéro unique le **01 45 45 45 45**



Violences aux médecins : état des lieux et solutions

En 10 ans, **les actes de violence perpétrés à l'encontre des médecins ont plus que doublé...** on est aujourd'hui à plus de 1200 actes de violence recensés par an par le CNOM ! Et la crise Covid n'a fait qu'accentuer ce phénomène. Comment en est-on arrivé là ? Comment des personnes qui ont vocation à apporter aide et soin se retrouvent être la cible d'incivilités au quotidien et même de violence ?

RETROUVEZ LE PODCAST LA VOIX DES LIBÉRAUX



- **Dr Jean-Marcel Mourgues**
Médecin généraliste, Vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins.
- **Dr Mardoche Sebbag**
Médecin généraliste, Vice-président de l'URPS médecins libéraux Île-de-France.



Mais que fait l'État pour nous protéger ?

Lors de son Atelier du 9 février, l'URPS a eu le plaisir d'accueillir Vincent Terrenoir, commissaire général de police, délégué à la sécurité générale auprès de la directrice générale de l'offre de soins au sujet des violences faites aux médecins, qu'elles soient physiques ou verbales.

Nous remercions les médecins participants pour leurs questions et leurs témoignages lors de cet atelier qui a été l'occasion pour l'URPS de réfléchir à de **nouvelles solutions** à mettre en place pour assurer un exercice serein partout en Ile-de-France.

- **En cas d'agression, quels sont vos droits ?**
- **Comment faire face aux violences verbales et physiques ?**
- **Comment apporter la preuve d'une violence verbale ?**
- **Comment protéger votre cabinet ?**

ATELIER ANIMÉ PAR :

**Dr Natacha Regensberg
de Andreis et
Dr Mardoche Sebbag**

**À RETROUVER EN PODCAST
SUR NOTRE SITE**



FAIRE DÉCOUVRIR L'EXERCICE LIBÉRAL AUX JEUNES MÉDECINS

Chez les médecins jeunes diplômés, l'exercice libéral est très peu connu, tant la formation en France se déroule quasi exclusivement à l'hôpital. L'URPS médecins multiplie donc les initiatives pour faire découvrir ce mode d'exercice sur le terrain. La dernière d'entre elles, Adopte 1 Doc, a été lancée il y a six mois.

ADOPTE 1 DOC

Avec la plateforme Adopte un Doc lancée en décembre dernier, l'URPS souhaite construire des liens entre les futurs médecins (du DFGSM2 soit la 2^e année de médecine à la fin du clinicat) et les médecins libéraux.

Pour les futurs médecins, il s'agit **de disposer d'un temps d'écoute neutre et bienveillant auprès de son « doc d'adoption »** :

- Avoir un contact privilégié avec un médecin libéral.
- Oser poser des questions pour obtenir des réponses.
- Développer son réseau pour faciliter son insertion professionnelle.
- Obtenir l'appui d'un professionnel sur le choix de sa carrière.

Déjà 80 médecins franciliens se sont portés volontaires, et grâce à l'appui des associations étudiantes des facultés de médecine francilienne, les adoptions se multiplient depuis le lancement de cette initiative.



TROIS QUESTIONS AU DR SOPHIE BAUER, ÉLUE URPS À L'INITIATIVE DE CE PROJET



Dr Sophie Bauer

Qui peut parrainer un étudiant ?

Dr Sophie Bauer : tout médecin libéral inscrit à l'Ordre des médecins, conventionné, exerçant en Ile-de-France peut devenir parrain via la

plateforme Adopte un Doc sans condition d'âge ou d'activité professionnelle. L'objectif pour le médecin libéral est d'apporter aide et conseils à l'étudiant tout au long de ses études et dans l'élaboration de son projet professionnel, et de l'informer sur les spécificités de l'exercice libéral.

Quelle forme prend ce parrainage ?

Dr Sophie Bauer : rencontres au cabinet, mail, téléphone, WhatsApp... : à chaque binôme de trouver sa formule.

Qu'est-ce qui motive les médecins volontaires ?

Dr Sophie Bauer : les motivations sont propres à chacun : vouloir transmettre son expérience, donner les conseils qu'ils

auraient aimé recevoir pendant leurs études, faire découvrir l'exercice libéral, partager leur passion pour leur spécialité.

VOUS SOUHAITEZ PARRAINER UN ÉTUDIANT EN MÉDECINE ?

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



LES SOIRÉES LIBÉRALES

Plusieurs fois par an, dans nos locaux ou en visio, l'URPS médecins organise des soirées de rencontres par spécialité entre internes, chefs de clinique, remplaçants et médecins installés, grâce à son partenariat avec le Syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP).



Soirée libérale de gastro-entérologie

« Ces soirées sont un moment privilégié pour les jeunes spécialistes qui se posent des questions sur l'exercice en libéral et plus particulièrement sur l'installation » selon le **Dr Patricia Lubelski**, pédiatre et coordinatrice du groupe de travail « jeunes médecins spécialistes » de l'URPS.

Témoignages de jeunes confrères récemment installés, conseils de l'URPS, ces informations sont très utiles pour construire son avenir.



Dr Patricia Lubelski

RETROUVEZ LE CALENDRIER DES SOIRÉES LIBÉRALES

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



2 JOURS EN LIBÉRAL

Portes ouvertes dans nos cabinets : près de 300 médecins libéraux franciliens de 34 spécialités accueillent des étudiants en médecine ou des internes, dans le cadre du dispositif « 2 jours en libéral ».



Dr Geneviève Richard

Pour le **Dr Geneviève Richard**, médecin généraliste et coordinatrice du groupe de travail « jeunes médecins généralistes » de l'URPS, « ces moments privilégiés d'échanges entre étudiants et médecins libéraux sont précieux pour aider les jeunes à choisir leur future spécialité ». L'exercice en ville présente en effet des caractéristiques très différentes de l'exercice à l'hôpital.

Grâce au partenariat noué par l'URPS avec les associations d'étudiants des facultés de médecine, plus de 550 étudiants ont bénéficié de cet accueil.

VOUS SOUHAITEZ ACCUEILLIR UN ÉTUDIANT OU UN INTERNE ?

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



OPÉRATIONS SÉDUCTION EN SEINE-ET-MARNE

► Randonnée des internes entre Melun et Blandy

« Voilà une excellente façon d'aller à la rencontre des internes, de prendre le temps d'échanger avec eux et leur donner envie de venir exercer en Seine-et-Marne » estime le **Dr Nathalie Leroy**, médecin généraliste et secrétaire générale de l'URPS médecins à propos de la Randonnée des internes proposée par l'URPS médecins le 16 avril dernier dans le cadre



de la Randonnées des 3 châteaux. Quatorze kilomètres à pied pour permettre des rencontres intergénérationnelles entre médecins installés et jeunes médecins.

► Gala des internes à Fontainebleau

Bilan très positif pour le premier « Gala des internes » organisé au Château de Fontainebleau le 25 mai par le Département de Seine-et-Marne avec l'Ordre des médecins, les hôpitaux 77, l'ARS, la CPAM et l'URPS médecins, avec l'objectif réussi de faire découvrir le département, ses atouts et les possibilités d'aide à l'installation. Pour le **Dr Bertrand de Rochambeau**, vice-président de l'URPS médecins, « ce type d'événement convivial dans un lieu historique est un moment



privilégié pour rencontrer les internes en stage dans le département et leur faire partager notre enthousiasme pour l'exercice libéral sur ce territoire ». Un second gala est déjà en préparation à l'automne prochain, une opération que nous espérons décliner dans d'autres départements.

INSTALLATION : L'URPS VOUS ACCOMPAGNE

Dans un contexte réglementaire et conventionnel globalement peu favorable à l'installation des jeunes médecins, l'URPS médecins poursuit son action d'accompagnement au travers des Permanences locales d'aides à l'installation et renforce le dispositif en proposant, grâce à un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé avec l'Agence régionale de santé (ARS), un accompagnement à la gestion entrepreneuriale pendant les douze premiers mois d'activité en libéral.

LES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION

De nouveau ciblé comme un besoin premier des jeunes médecins qui souhaitent s'installer en libéral, les Permanences locales d'aide à l'installation répondent pleinement aux objectifs de Guichet unique d'aide à l'installation.

Initiées par l'URPS médecins il y a dix ans, avec le soutien financier de l'ARS, les Permanences locales ont permis d'accueillir 1581 médecins dont 81% ont concrétisé leur projet d'installation. Les derniers reçus sont encore en cours d'accompagnement. Le millésime 2022 est plutôt bon avec 325 médecins reçus dont 58% sont généralistes, avec une fréquentation qui progresse de 20% chaque année depuis deux ans.

Parmi les médecins reçus en 2022, 50% ont déjà concrétisé leur projet d'installation et 96% des médecins reçus en permanence locale sont satisfaits de cet accompagnement.

Un réseau de partenaires !

Initiée par l'URPS et soutenue financièrement par l'ARS, la mise en œuvre des Permanences locales d'aide à l'installation repose avant tout sur la mobilisation de partenaires qui y participent chaque mois dans chaque département francilien. Il s'agit de l'Ordre des médecins, de la CPAM, et bien entendu de l'ARS et de l'URPS.

Nous tenons à remercier vivement la mobilisation de tous qui participe au succès de cet accueil unique en France.



Les modalités pratiques

- Inscription en ligne sur le site de l'URPS médecins.
- Entretien téléphonique préparatoire avec un chargé de mission installation de l'URPS médecins qui adresse une synthèse du projet du médecin et ses questions aux Permanenciers.
- Rendez-vous de 45 minutes entre le médecin et les permanenciers Ordre, CPAM, ARS, URPS. Depuis avril 2020, le rendez-vous se fait en visioconférence.
- Suivi de l'installation post-permanence par les chargés de mission installation de l'URPS médecins.

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE



LES PETITES ANNONCES DE L'URPS MÉDECINS

Vous êtes nombreux à utiliser le site de l'URPS médecins "Soigner en Île-de-France" pour poster vos petites annonces de remplacement ou de propositions d'installation.

À noter que ce site est désormais totalement intégré au site de l'URPS médecins urps-med-idf.org qui offrira bientôt de nouvelles fonctionnalités pour une meilleure mise en relation entre confrères. Lancement prévu fin septembre 2023.



DU NOUVEAU : L'ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION ENTREPRENEURIALE

Nombreux sont les candidats à l'installation libérale qui sont confrontés à des questions auxquelles ils n'ont jamais été formés lors de leurs études. La première année d'installation est souvent décisive pour asseoir de bonnes bases juridiques, comptables, réglementaires et permettre de construire sereinement son exercice professionnel.

Prévu dans le cadre du Contrat de début d'exercice (CDE) mis en place par le gouvernement, l'accompagnement à la gestion entrepreneuriale n'avait jusqu'alors pas trouvé de réponse à sa mise en œuvre concrète.

C'est pourquoi l'ARS et l'URPS médecins se sont rapprochées et ont signé une convention permettant de financer ce service et de proposer aux nouveaux installés signataires du CDE un accompagnement par une ressource dédiée à l'URPS médecins.

Dans ce cadre, l'URPS médecins libéraux d'Ile-de-France s'engage à la mise en place d'un suivi et d'un conseil individualisés de premier niveau dans les domaines suivants :

- **Domaine juridique** : sous quelle forme de structure exercer, quel type de bail contractualiser, problématiques du droit du travail...
- **Domaine réglementaire** : déclaration, autorisation, registre...
- **Domaine social** : embauche, contrat, paie, congés, rupture...
- **Domaine fiscal** : déclaration, exonération...
- **Domaine comptable** : conseil et mise en place.



CONTACTEZ-NOUS

Si vous êtes sur le point de vous installer, ou récemment installé et signataire d'un Contrat de début d'exercice, contactez votre URPS médecins pour bénéficier de cet accompagnement au 01 40 64 56 91 camille.pichon@urps-med-idf.org



Mon URPS Direct

MON URPS DIRECT : TROUVER SES CORRESPONDANTS EN VILLE

Depuis plusieurs années, les instances sanitaires tentent de développer un répertoire opérationnel de ressources qui présente l'offre de soins à l'échelle d'une région.

Force est de constater que les fonctionnalités sont encore à ce stade peu opérationnelles pour le quotidien des médecins libéraux.

Pourtant, l'une des premières questions que se posent les jeunes confrères qui s'installent est : « Quel va être mon réseau de correspondants en ville ? »

C'est pourquoi l'URPS médecins a souhaité développer Mon URPS Direct, un réseau de correspondants libéraux qualifiés, sous la forme d'un annuaire en ligne.

Le peuplement de Mon URPS Direct est en cours sur deux premières spécialités, la pédiatrie et l'ophtalmologie, pour s'étendre à toutes les spécialités dans les douze prochains mois.



UNE QUESTION À CE SUJET ? Appelez le numéro unique URPS médecins : 01 45 45 45 45



LES OUTILS DE L'URPS POUR VOTRE EXERCICE

BIENTÔT UNE CENTRALE DE RÉFÉRENCIEMENT POUR LES LIBÉRAUX

Une centrale de référencement pour soutenir les médecins libéraux dans leurs démarches d'achats : c'est le projet de l'URPS médecins pour l'automne 2023. Des achats métiers pour couvrir les besoins pour l'exercice quotidien en libéral, mais aussi des achats personnels afin de répondre à toutes les attentes de la profession : consommables, investissements, prestations de services.



Dr Patrick Simon Laneuville
Trésorier de l'URPS

Pourquoi un tel projet ?

Nous avons, au sein du Bureau de l'URPS, une première intuition sur l'utilité de mutualiser nos achats et nous l'avons confortée au travers d'une enquête qui a été confiée à la Commission Exercice au quotidien.

Un peu plus d'un millier de médecins libéraux ont répondu et 94 % d'entre eux se sont déclarés potentiels utilisateurs de ce service, notamment pour les achats professionnels et 80 % pour des achats personnels.

C'est pourquoi nous avons bâti ce projet et voté son budget de développement en Assemblée générale.

Que trouvera-t-on dans cette centrale ?

Notre équipe est en train de développer le catalogue avec l'aide d'experts dans chaque spécialité, il y aura des consommables médicaux, de l'équipement, du matériel informatique et bureautique, mais aussi de la banque, assurance...

Le catalogue sera bien entendu amené à se développer dans le temps.

Comment sera financé la centrale ?

L'URPS garde une totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs : aucun commissionnement ; notre seule raison d'agir est le service rendu aux médecins libéraux en leur proposant des offres de qualité au meilleur tarif.



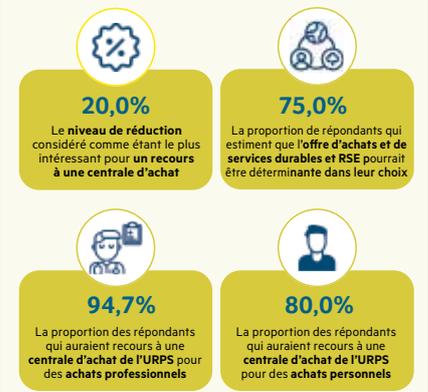
PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CENTRALE



Le médecin qui souhaitera bénéficier du service de la centrale de référencement payera un abonnement complémentaire à sa cotisation URPS. Le tarif d'adhésion pour la première année est fixé à 90 €.

Votre avis sur le projet

Résultats de l'enquête menée en septembre 2022 auprès des médecins libéraux franciliens



KIOSQUE JURIDIQUE

Des questions juridiques, nous en avons souvent dans notre exercice professionnel, que ce soit au moment de l'installation, en droit des sociétés, droit de l'urbanisme, droit de la construction, ou au cours de notre carrière, droit de la santé, droit du travail et autres réglementations applicables à notre statut de médecin libéral. C'est pourquoi l'URPS médecins a souhaité investir ce champ et offrir exclusivement aux confrères

libéraux un service juridique de premier niveau.

Le kiosque juridique de l'URPS médecins a pour ambition de produire des synthèses juridiques sur des points auxquels nous sommes régulièrement confrontés. Cela permettra aux médecins d'avoir un premier niveau d'explication réglementaire. Toutes ces synthèses seront partagées et mises en ligne pour servir à tous.

Dans le cas de situation contentieuse ou

juridique complexes, nous pourrons vous apporter une lecture de premier niveau et vous orienter vers un réseau d'avocats spécialisés en fonction de votre besoin.

VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?



Contactez-nous par mail : secretariat@urps-med-idf.org ou par téléphone au 01 45 45 45 45

E-SANTÉ : E-RÉPUTATION ET RGPD AU CABINET

La Commission E-Santé de l'URPS médecins, coordonnée par les Docteurs Philippe Paranke et Laurent de Bastard, poursuit son travail pour mettre à disposition des outils utiles aux médecins.



Dr Laurent de Bastard



Dr Philippe Paranke

Quels sont les nouveaux outils proposés par la Commission ?

Dr Philippe Paranke : dans le courant de l'année 2022 nous avons travaillé à l'élaboration et la mise à jour de deux guides pratiques pour les médecins libéraux, le premier sur la E-réputation et le second sur la mise en conformité RGPD de leur cabinet.

Dr Laurent de Bastard : notre ambition est de mettre en ligne au fur et à mesure des informations pour permettre aux médecins de se repérer et de faire leurs choix. A ce titre, nous travaillons actuellement sur les outils de télé-expertise et de télé-surveillance et produisons avant la fin de l'année des documents de synthèse disponibles pour tous sur notre site Internet.

E-RÉPUTATION : SUIVEZ LE GUIDE

Selon les termes de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), « l'e-réputation est l'image numérique d'une personne sur Internet. Cette e-réputation est entretenue par tout ce qui concerne cette personne et qui est mis en ligne sur les réseaux sociaux, les blogs ou les plateformes de partage de vidéos ».

Les professionnels de tous les milieux sont aujourd'hui concernés par la gestion de ce paramètre et les médecins libéraux n'y échappent pas.

La gestion de votre e-réputation est un enjeu fondamental, d'autant plus que son impact auprès des patients ne fait qu'augmenter. Afin de vous aider à mieux appréhender **les risques et les opportunités de votre réputation en ligne**, l'URPS a élaboré un guide pratique pour les médecins libéraux.

Vous y retrouverez notamment les éléments à surveiller sur internet, telles que les fiches nominatives et les commentaires et avis vous concernant, les aides et les assurances qui sont à votre disposition et quelques conseils pour répondre aux commentaires en ligne. Le guide est complété par un annuaire des solutions d'aide à la gestion de la e-réputation.



TÉLÉCHARGER
LE GUIDE



Nouveauté 2023

Un simulateur RGPD vous permet de connaître précisément vos obligations en fonction de votre pratique.

RGPD : UN SIMULATEUR POUR VOUS GUIDER PAS À PAS

Depuis 2018 le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entrée en application en France. Il s'applique bien entendu également à nos activités médicales.

L'URPS médecins a résumé les obligations en matière d'information des patients, de traitement et conservation de données, de transfert de données...

Retrouvez les principales étapes de la mise en place de la démarche RGPD dans votre exercice quotidien sur le site de l'URPS médecins.



TESTER LE
SIMULATEUR

LE NUMÉRO UNIQUE 01 45 45 45 45

Un numéro unique dédié aux médecins libéraux franciliens : en appelant le 01 45 45 45 45, numéro réflexe, nous mettrons tout en œuvre pour apporter une réponse à la question professionnelle que vous vous posez.

NUMÉRO UNIQUE RÉGIONAL



Pour quels motifs nous joindre ?

- Un problème de santé personnel, pour être conseillé pour une prise en charge médicale ;
- Une question juridique concernant votre exercice libéral ;
- Une assistance et des conseils à la suite d'une agression subie dans le cadre de votre activité professionnelle ;
- Un renseignement au sujet de la centrale de référencement URPS médecins ;
- Un projet d'installation pour être accompagné.

Et pour toute autre question, nos équipes feront le maximum pour vous venir en aide.

LES AFFICHES URPS DANS VOTRE SALLE D'ATTENTE



La salle d'attente de votre cabinet est un lieu privilégié pour informer vos patients sur des sujets qui vous tiennent à cœur : rendez-vous non honorés, messages de prévention, certificats inutiles, etc. C'est pourquoi l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a lancé une campagne d'affiches destinées à votre salle d'attente, au rythme d'une par mois.

Le Bureau de l'URPS

Dr Valérie Briole, Présidente
Dr Bertrand de Rochambeau, Vice-Président
Dr Mardoche Sebbag, Vice-Président
Dr Patrick Simon-Laneuville, Trésorier
Dr Bernard Elghozi, Trésorier Adjoint
Dr Nathalie Leroy, Secrétaire Générale
Dr Nathalie Regensberg de Andreis, Secrétaire Générale Adjointe
Dr Eric Tanneau, Secrétaire Général Adjoint

URPS médecins libéraux Île-de-France
12, rue Cabanis - 75014 Paris
Tél.: 0140 64 14 70 - Fax. 0143 2180 34
Email: secretariat@urps-med-idf.org
www.urps-med-idf.org
Directeur de la publication: Dr Valérie Briole
Secrétaire de rédaction: Sylvie Courboulay
Numéro ISSN: 2557-2687
Dépôt légal à parution

Crédits photos: URPS : p.1, 2, 3, 4,
5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 - IStock : p. 1, 11 -
Département de Seine-et-Marne :
p. 7 - Ministère de la santé : p.9
Conception et Impression: humancom
1 rue Claude Matrat, 92130 Issy-les-Moulineaux